

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00537

Numéro SIREN : 478 557 671

Nom ou dénomination : TALENZ Groupe-FIDORG

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 7909

# TALENZ Groupe FIDORG

Société par Actions simplifiée  
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Au capital de 2 600 000 €  
Siège Social : 18, rue Claude Bloch – Le Trifide - 14000 CAEN  
RCS CAEN B 478 557 671

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08 AOUT 2022

*L'an deux mil vingt deux  
Le huit août  
A dix heures*

Les associés de la société **TALENZ Groupe FIDORG**, société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 €, divisé en 2 600 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BATTEUR.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des actions constituant le capital social de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Co Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Compte-tenu du dépassement des seuils légaux liés à l'obligation d'établir des comptes consolidés au sein du groupe formé par la société, l'Assemblée générale décide de nommer :

■ **Cabinet A.V.E.C. Expertise**

**Madame Anne VICTOR**

560 Boulevard du Stade – 14123 IFS

RCS CAEN 538 897 018

En qualité de Co-Commissaire aux comptes de la société pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2027.

Il est précisé que le Cabinet A.V.E.C. Expertise contrôlera les comptes consolidés établis lors de l'exercice clos le 31/08/2022.

Le Cabinet A.V.E.C. Expertise, Commissaire aux comptes, a fait savoir par avance qu'elle acceptait cette désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

**Le Président :**

**Eric BATTEUR**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.